

ASSOCIATION YOGA SANTE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE du jeudi 31 janvier 2019 à 19 h 30 à la Maison des Associations 53 rue Jean Jaurès à Vesoul

Etaient présents

M. CREUX Philippe – Président

Mme POISOT Françoise – Trésorière

Mme EBERLY Laurence – Secrétaire

M. COLNAT Jean-Pierre, Mme DURAND Lucille, M. PETITPERRIN Dominique, M. ROCHE Jean-Christophe, Mme ROLLET Catherine – Administrateurs

Mmes FOISSARD Karine, Mme TWOREK Françoise – Professeures

Mme MARTIN Marie-Line – Adjointe au Maire de Vesoul, chargée des sports

12 adhérents de l'association

Etait excusée

Mme JACQUENOD Alice - Professeure

Nombre de membres représentés par un pouvoir : 8

Le quorum de 110 membres n'est pas atteint. De ce fait, le Président clos l'assemblée générale. L'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du jeudi 31 janvier 2019 à 19 h 45 à la Maison des Associations – 53 rue Jean Jaurès à Vesoul

ORDRE DU JOUR

- 1- Rapport moral de la saison 2017 / 2018
- 2- Rapport financier de la saison 2017 / 2018
- 3- Bilan de la rentrée 2018
- 4- Modification statutaire
- 5- Vote de l'adhésion pour la saison 2019 / 2020
- 6- Élection des membres du conseil d'administration
- 7- Questions diverses

La séance débute à 19 h 45.

Philippe CREUX préside la séance,

Laurence EBERLY exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président remercie madame Marie-Line MARTIN, Adjointe au Maire de Vesoul, chargée des sports, pour sa présence.

1 - RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2017 / 2018

Le Président prend la parole pour présenter son rapport moral.

La saison 2017 / 2018 a rencontré encore une fois une forte croissance d'activité. Deux nouveaux cours ont été créés et ont été attribués à monsieur Patrice ROLLIN et madame Françoise TWOREK.

Les cours de yoga se sont déroulés sur 11 créneaux horaires avec trois professeurs :

JOURS	HORAIRES	PROFESSEURS	Nombre d'inscrits
LUNDI	09 h 30 – 11 h 00	Patrice ROLLIN	42
LUNDI	19 h 00 – 20 h 30	Patrice ROLLIN	32
MARDI	14 h 30 – 16 h 00	Patrice ROLLIN	25
MARDI	17 h 30 – 19 h 00	Patrice ROLLIN	38
MARDI (yoga NIDRA)	19 h 15 – 20 h 15	Karine FOISSARD	23
MERCREDI	18 h 30 – 20 h 00	Patrice ROLLIN	21
JEUDI	14 h 30 – 16 h 00	Patrice ROLLIN	27
JEUDI	17 h 00 – 18 h 30	Patrice ROLLIN	22
JEUDI	18 h 30 – 20 h 00	Patrice ROLLIN	30
VENDREDI	12 h 15 – 13 h 45	Françoise TWOREK	15
VENDREDI	18 h 00 – 19 h 30	Françoise TWOREK	11

Quatre stages ont été organisés sur des week-ends.

L'association compte 272 membres (244 femmes et 28 hommes) dont 3 jeunes de moins de 18 ans pour cette saison 2017 / 2018.

Nous observons depuis 6 ans une croissance de 20 % par an du nombre de pratiquants comme je l'avais déjà précisé l'an dernier.

L'année 2018 / 2019 a été marquée par une forte tension dans les relations entre les membres du conseil d'administration de l'association et monsieur Patrice ROLLIN.

Plusieurs tentatives de conciliations ont été engagées. Deux membres du conseil d'administration (madame POISOT et monsieur COLNAT) mandatés par le Conseil d'Administration ont rencontré les trois professeurs de yoga pour recueillir les désidératas de chacun. Les discussions furent constructives et le Conseil d'Administration a pris la décision de mettre en place un contrat de prestations qui sera signé chaque année avec les professeurs. Ce contrat régit les liens entre les professeurs de yoga et l'association. Signé pour une durée d'un an, il mentionne le nombre de séances et la rémunération des professeurs. Mesdames TWOREK et FOISSARD ont accepté la signature de ce contrat.

Monsieur ROLLIN est quant à lui resté sur ses positions, et a refusé et continué à fustiger les membres du conseil d'administration et ce directement auprès des adhérents durant les cours de yoga. Une ambiance, incompatible avec l'esprit et la pratique du yoga a été maintes fois rapportée aux membres du Conseil d'Administration.

Lors de la préparation de la rentrée 2018 / 2019, monsieur ROLLIN n'a pas daigné informer le Conseil d'Administration qu'il ne souhaitait plus travailler avec notre association.

C'est pourquoi, en urgence et début août, nous avons réorganisé le planning des cours avec mesdames Françoise TWOREK et Karine FOISSARD. Nous avons également sollicité le concours d'un nouveau professeur de yoga en la personne de madame Alice JACQUENOD.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle expérience dans notre association. Nous remercions également mesdames TWOREK et FOISSARD pour avoir contribué à l'élaboration du nouveau planning hebdomadaire des cours.

Le Président met au vote le rapport moral qui est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2017 / 2018

Pour	Contre	Abstention	Total
29	0	0	29

2 - RAPPORT FINANCIER DE LA SAISON 2017 / 2018

Madame Françoise POISOT prend la parole pour présenter son rapport financier.

Les bilans sont annexés à ce compte-rendu.

Le Président met au vote le rapport financier qui est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU RAPPORT FINANCIER DE LA SAISON 2017 / 2018

Pour	Contre	Abstention	Total
29	0	0	29

3 - BILAN DE LA RENTREE 2018

Le Président prend la parole.

Dans toute discipline, le changement de professeur peut être perturbant pour certains élèves.

Mais grâce à la curiosité et à la flexibilité de nos adhérents et au professionnalisme des nouveaux professeurs, nous comptons à ce jour 221 adhérents, 196 femmes et 25 hommes soit seulement une diminution de 12 % par rapport à 2017 / 2018 où nous avions 252 adhérents à la même période.

Le conseil d'administration a décidé l'ouverture de 2 nouveaux créneaux horaires depuis la rentrée et la modification de certains créneaux horaires.

Dans le détail, nous avons décidé de dédoubler le cours du lundi matin et d'ouvrir un cours spécial pour les débutants et les femmes enceintes.

Le 2^e cours d'Alice a été avancé. Les cours du lundi matin sont maintenant plus équilibrés. En effet, le 2^e cours de 12 h 15 à 13 h 45 était peu fréquenté.

Les effectifs au 1er janvier 2019 sont les suivants :

JOURS	TYPE DE YOGA	HORAIRES	PROFESSEURS	Nombre d'inscrits
LUNDI	Hatha yoga	09 h 00 – 10 h 30	Alice JACQUENOD	24
LUNDI	Hatha yoga	10 h 45 – 12 h 15	Alice JACQUENOD	16
MARDI	Hatha yoga	14 h 30 – 16 h 00	Françoise TWOREK	19
MARDI	Hatha yoga	17 h 30 – 19 h 00	Françoise TWOREK	27
MARDI	Hatha yoga	19 h 15 – 20 h 45	Françoise TWOREK	24
MERCREDI	débutants et femmes enceintes	12 h 15 – 13 h 45	Karine FOISSARD	6
MERCREDI	Hatha yoga	16 H 30 – 18 H 00	Françoise TWOREK	7
MERCREDI	Hatha yoga	18 H 00 – 19 H 30	Françoise TWOREK	15
JEUDI	Hatha yoga	14 h 30 – 16 h 00	Karine FOISSARD	20
JEUDI	Hatha yoga	17 h 00- 18 h 30	Karine FOISSARD	18
JEUDI	Yoga nidra	18 h 30 – 19 h 30	Karine FOISSARD	19
VENDREDI	Hatha yoga	12 h 15 – 13 h 45	Françoise TWOREK	13
VENDREDI	Hatha yoga	18 h 00 – 19 h 30	Françoise TWOREK	12

4- MODIFICATION STATUTAIRE

Le Conseil d'administration a décidé cette année de revoir les statuts qui n'ont pas été modifié depuis 12 ans.

Jean-Pierre COLNAT, Philippe CREUX et Jean-Christophe ROCHE se sont réunis afin de travailler sur la modification des statuts de l'association.

Les principales propositions de modifications que nous vous soumettons portent sur le fait de remplacer le mot cotisant par le mot adhérent qui est plus juste.

La deuxième modification porte sur le rôle des professeurs au Conseil d'administration. Il est précisé que les professeurs ont une voix consultative au conseil d'administration et que même s'ils sont adhérents de l'association, ils ne peuvent pas siéger au conseil d'administration avec voix délibérative.

Adhérent : Avez-vous pensé à renouveler la totalité des membres du conseil d'administration chaque année ?

Président : Il est difficile d'intégrer de nouveaux membres au sein du conseil d'administration. Renouveler l'intégralité des membres chaque année nous a paru inadapté.

Les statuts sont joints à ce présent compte-rendu.

Pour information, l'association s'est dotée d'un site internet. Monsieur Jean-Pierre COLNAT s'est chargé de sa réalisation et ceci à moindre coût soit 53 € par an.

Les statuts sont également téléchargeables sur notre nouveau site internet à l'adresse suivante : www.yoga-sante-vesoul.fr

Nous invitons les adhérents à consulter le site internet de l'association régulièrement et à nous faire retour de leurs remarques.

Mme Martin : Normalement il y a un lien entre le site de la ville de Vesoul et les sites des associations. Karine Foissard : Je reçois régulièrement des demandes d'informations sur l'association yoga santé sur mon site internet. Me donnez-vous l'autorisation de créer un lien de mon site vers l'association yoga santé ?

Président : Je vous donne l'autorisation.

Le Président met au vote l'adoption des nouveaux statuts :

Pour	Contre	Abstention	Total
29	0	0	29

5- VOTE DU MONTANT DE L'ADHESION : SAISON 2019 / 2020

Le Conseil d'administration propose que le montant de l'adhésion soit inchangé.

	Tarifs	Carte avantage jeunes
1 séance de yoga par semaine (y compris cours débutant)	160€	128€
2 séances de yoga par semaine	220€	176€
3 séances de yoga par semaine	280 €	224€
1 séance de yoga NIDRA par semaine	105 €	84 €
1 séance de yoga + 1 séance de yoga NIDRA par semaine	190€	152€
2 séances de yoga + 1 séance de yoga NIDRA par semaine	280€	224€
Pack de 10 cours pour les femmes enceintes	50€	40 €

Le Président met au vote le montant de l'adhésion pour la prochaine saison :

Pour	Contre	Abstention	Total
29	0	0	29

6 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration en place renouvellent leur candidature à l'unanimité. Marie-Odile BARBIER et Patrick GREPINET ont présenté leur candidature.

Le Président met au vote l'élection des membres du nouveau conseil d'administration :

Pour	Contre	Abstention	Total
29	0	0	29

7 – QUESTIONS DIVERSES

Karine Foissard : Un élève qui a déjà participé à un stage peut-il participer à un deuxième stage ? Président : Si le nombre maximum d'inscrits n'est pas atteint, il pourra participer gratuitement à un deuxième stage et ainsi de suite.

Adhérent : Pouvez-vous nous communiquer les thèmes des stages pour l'année ?

Président : Non, les thèmes ne sont pas encore arrêtés. Cette année, le Conseil d'administration a décidé d'expérimenter la possibilité de s'inscrire gratuitement à un stage un fois par an. Six stages, organisés par l'association sont animés tout à tour par nos professeurs. L'inscription se fait en ligne avec le site « linscription.fr ».

Adhérent : Y a-t-il un nombre maximum d'élèves acceptés à chaque cours ?

Karine Foissard : En tant que professeur, je trouve qu'un cours au-delà de 17 élèves n'est pas confortable.

Françoise Tworek : Il y a beaucoup d'élèves le mardi mais cela s'équilibre ; beaucoup ont changé de cours.

Président : Il n'y a pas de nombre maximum d'élèves à un cours. A chaque contact avec un éventuel nouvel adhérent, je lui demande de choisir parmi les cours qui ne sont pas saturés.

Adhérent : Avez-vous comptabilisé les nouveaux adhérents ? Trésorière : A ce jour sur 221 adhérents, il y en a 73 nouveaux.

Françoise Tworek : La salle est froide. Peut-on utiliser la première salle qui est moins froide ?

Marie-Line Martin : Nous sommes vigilants quant à l'attribution des salles. En effet, certaines activités ne peuvent pas être les unes à côté des autres. Je prends note de votre demande et ne manquerai pas de tenir le Président informé.

Françoise Tworek : J'accepte que les élèves arrivent en retard en silence. Toutefois, j'ai le cas d'une élève qui est très agitée et qui passe beaucoup de temps sur son téléphone portable pendant que je donne le cours. Quelle attitude dois-je adopter ?

Président : Si cet élève renouvelle une attitude inappropriée, je vous demande de le recadrer en tête à tête après le cours.

L'assemblée générale a été suivie du pot de l'amitié.

A Vesoul, le 4 février 2019

La Secrétaire, Laurence EBERLY Le Président, Philippe CREUX

<u>Pièces jointes</u>:

Bilan saison 2017 / 2018 Nouveaux statuts